

**ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE LA MURE
COMMUNE DE LA MOTTE D'AVEILLANS**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n°46**

L'an deux mille dix-huit et le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESCHI Serge, Maire.

Présents :

MM. BESCHI Serge, CASAGRANDE Gilles, FERREIRA Michel, MIMOUN Alain, MOUQUERON Yanick, NAHUM André, ODDOS David,
Mmes CARON Anne-Marie, MASSON Yvonne, PERINO Marie-France, ROJAS Angélique,

Absents excusés avec pouvoir :

Nadine HAREL pouvoir à Marie-France PERINO
Bernard LAYE pouvoir à Yannick MOUQUERON
Alexis DIAMANTENIOS pouvoir à David ODDOS
Aline THIRIAL pouvoir à André NAHUM

Absents excusés :

CHANTRE Carine, GUIGNIER Michel

Absents:

BRUNET Marlène, EYRAUD Catherine

Secrétaire de séance : Michel FERREIRA



Tarifs des concessions dans les cimetières

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les tarifs de concessions dans les cimetières n'ont pas été réévalués depuis 2003.

Il propose d'augmenter ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs ci-dessous :

Concession trentenaire	450 €
Concession cinquanteenaire	650 €

- **PRÉCISENT** que ces tarifs seront reconduits chaque année, sauf nouvelle décision expresse du Conseil Municipal

- **AUTORISENT** Madame le Trésorier de La Mure à encaisser les sommes à venir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission
en Préfecture et de son affichage

En Mairie, le 06 novembre 2018
Le Maire,
Serge BESCHI

Le Maire,
Serge BESCHI

